

DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme ROUGET Nathalie, Mme BLASZCZYK Josiane, Mr HEUDIER Bernard, Mme GARANDEL Nathalie, Mr MILLEROT Emmanuel, Mme CARN Florence, Mr PANNETRAT Jacky et Mr LAUMAIN Philippe

Absents excusés : Mr DELEMARRE Arnold (pouvoir à Mr GAUTHERON), Mme BLOT Séverine (pouvoir à Mme ROUGET), Mr ROBIN Jean-Luc, Mme PICARD Sylvie (pouvoir à Mme BLASZCZYK), Mr BOURIQUET Sébastien (pouvoir à Mme GARANDEL) et Mr MARION Michel (pouvoir à Mr HEUDIER)

Secrétaire de séance : Mr HEUDIER Bernard

La séance a été publique.

* * * * *

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bernard Heudier se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

2017/0091 CONTROLE BUDGETAIRE / TRESORERIE

Le compte de la Commune au Trésor Public est à ce jour créditeur de 137 288,46 €, toutes les dettes dues à ce jour étant réglées.

Ce montant intègre les 50 000 € d'emprunt d'avance sur TVA qui ont été versés par le Crédit Agricole (1^{ère} tranche des 100 000 € signés) et qui seront remboursés en 2018 lorsque la Commune touchera les 120 000 € de TVA d'ELODIE attendus.

D'ici là les travaux à réaliser (voirie / carrefours / abribus / Varennes, square ELODIE, climatisation Mairie) pourront être financés sans difficulté (et peut-être sans avoir recours à la deuxième tranche de 50 000 € du Crédit Agricole).

Le Maire et la secrétaire de Mairie ont procédé à un contrôle budgétaire détaillé des budgets de fonctionnement et d'investissement. Les écarts constatés se compensent approximativement, et les lignes budgétaires sont correctement dimensionnées.

Quelques ajustements sont toutefois à prévoir, qui ont été proposés dans la DM prévue à l'ordre du jour, laquelle ne prévoit qu'un très faible complément d'emprunt de 375 €.

Le Conseil souhaite que la Commission Finances se réunisse trois fois par an pour participer de façon plus étroite à la procédure de contrôle budgétaire, par ex. en mars (élaboration du budget), juillet (mi exercice) et octobre (derniers ajustements avant clôture).

2017/0092 VOIRIE

Le Maire rappelle que le programme de réfection / entretien de la voirie a été étudié pour être étalé sur deux exercices, en prenant en compte la totalité des travaux importants de remise en état, afin d'obtenir de meilleurs prix des entreprises, et aussi de faciliter le dialogue avec la population en établissant un calendrier certain des travaux.

Trois entreprises ont été sélectionnées, dont les compétences sont bien connues, et leurs offres de prix ont été établies sur un quantitatif / descriptif rigoureusement équivalent (matériaux, dosages, etc., ...). Elles sont venues sur le terrain pour évaluer in situ les travaux de chaque tronçon de voirie.

Le Maire distribue le tableau récapitulatif des propositions qui fait apparaître que l'entreprise moins disante est l'entreprise Guinot, avec une proposition de 84 020,25 € HT, les deux autres entreprises se situant dans une fourchette de supplément de 29,3 à 32,4 %.

La comparaison des prix unitaires montre également des différences significatives qui expliquent les écarts précités ; l'explication est sans doute à rechercher en bonne partie dans des frais généraux inférieurs, liés à un groupe local qui ne supporte pas les frais de siège d'un groupe national.

Les conseillers s'interrogent sur cette différence de prix importante, et évoquent une différence de qualité possible dans la mise en œuvre des matériaux rapportés et la préparation des chaussées avant traitement ; il est important de vérifier que des désordres n'apparaîtront pas – comme c'est malheureusement souvent le cas – si on n'est pas certain que les bas prix constatés n'entraîneront pas rapidement des défauts sur la voirie traitée.

Le Maire répond que l'entreprise a fait l'an dernier pour la Commune un travail correct (ex : enrobé route du Cloître) et qu'elle a été retenue par la Communauté de Communes pour un certain nombre de travaux : si on avait des préventions – clairement et factuellement justifiées – il eut fallu ne pas la consulter ; mais il est difficilement – et même juridiquement – impossible de l'écarter au seul prétexte qu'elle est moins disante...

Le Conseil décide donc de retenir l'entreprise Guinot et de lui confier le marché des travaux de réfection de voirie, à réaliser en deux tranches 2017 et 2018.

Il sera préalablement demandé à cette entreprise de venir présenter devant la Commission Travaux de la Commune le contenu détaillé de sa proposition, les moyens et le mode opératoire mis en œuvre, et particulièrement au niveau de la préparation des chaussées (scarification).

Il lui sera également demandé de vérifier les plateaux traversants réalisés récemment, dont la hauteur fait débat (certains évoquent 19 cm d'épaisseur au lieu des 15 réglementaires), ainsi que la pente des rampes d'accès ; à vérifier aussi la flache d'eau de pluie qui, apparemment, persiste à rester en place.

Le Conseil décide enfin la répartition du calendrier suivante :

- 2017 : route du Cloître / chemin des Varennes / Ouche Poulet / chemin de Creux, pour un total de 43,6 K€ HT
- 2018 : route des Pierres / chemin des Viviers / chemin du Parnat, pour un total de 40,3 K€ HT.

Il est entendu que le marché étant passé en 2017 pour la totalité des travaux, les travaux 2018

pourront être lancés dès avril 2018 après l'adoption du BP 2018.

Le total des travaux 2017 représente (43 600 € x 1.20 =>) 52 300 € TTC alors que le solde résiduel en fonctionnement au BP 2017, à l'article 615231, est de 45 600 €.

Afin de parer à quelques petits travaux non identifiés pouvant apparaître d'ici mars 2018, le Conseil décide d'augmenter la dépense de voirie de 10 000 €, et d'augmenter l'emprunt prévu au BP également de 10 000 € pour compenser.

2017/0093 **TERRAIN LAURENT / DETTE SUR EQUIPEMENT RESEAUX / SUSPENSION PC**

Le Maire informe le Conseil du projet de M. Laurent Hubert de vendre l'un de ses terrains situés au Manège à un acquéreur qui souhaite déposer prochainement une demande de permis de construire.

Le Maire rappelle au Conseil les dispositions arrêtées en 2008 par le Conseil Municipal de Sougy-sur-Loire sur le financement des travaux d'équipement de ce terrain et de trois autres, pour assurer leur raccordement aux réseaux d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées, et au réseau de distribution électrique.

Il en était résulté une procédure d'accord amiable pour la répartition des couts de travaux (18 853 € au total) entre les propriétaires des 4 terrains concernés.

Deux des propriétaires avaient immédiatement payé leur quote part, ce qui avait permis leur installation immédiate.

Monsieur Laurent, qui ne contestait pas le montant des travaux, s'était à l'époque déclaré « nullement opposé à y participer, y compris par préfinancement », mais souhaitait que soit appliquée une autre procédure, la PVR, considérée par la Commune comme inapplicable pour des raisons administratives claires, la procédure d'accord amiable étant tout à fait conforme aux textes.

Le Tribunal Administratif saisi par M. Laurent, lui avait fait observer qu'il s'agissait pour la Commune de « propositions » et non de « décisions » : la Commune avait donc décidé d'attendre que M. Laurent vende ses terrains, en bloquant dans l'attente toute attribution de permis de construire, considérant que le terrain n'était pas constructible tant que le règlement du cout du raccordement aux réseaux n'était pas régularisé par M. Laurent.

Il faut également rappeler que le classement au PLU des deux terrains de M. Laurent en zone constructible l'avaient fait bénéficier à l'époque d'une confortable plus-value foncière potentielle, par rapport à leur valeur antérieure liée au classement en terrain agricole.

De plus, M. Laurent n'a avisé l'acquéreur du terrain qu'après la signature du compromis de vente de l'existence d'un litige avec la Commune, et d'une dette résiduelle ...

Après quelques discussions entre eux, M. Laurent a écrit le 20 septembre à la Commune de Sougy-sur-Loire pour l'informer de ce qu'il était « disposé à baisser le prix de vente convenu de 3000 € » ... ce qui bien évidemment ne regarde en aucun cas la Commune, ne règle en rien le problème de sa dette envers la Commune (7012 €), et évoque un arrangement « au rabais » parfaitement inadmissible, surtout si on le rapporte au montant de la cession du terrain ...

Le Conseil décide unanimement de subordonner l'attribution du permis de construire de l'acquéreur à la régularisation préalable de la situation financière de M. Laurent.

Le Maire fera part de cette position ferme à l'office notarial en charge de l'établissement de l'acte de vente qui a interrogé la Commune sur ce sujet.

2017/0094 **ABRIBUS**

Le Maire expose au Conseil le résultat de la négociation avec l'indivision Rousseau pour l'acquisition d'une parcelle de terrain permettant de reculer de quelques mètres en arrière dans le pré voisin l'abribus situé en bord de la VC1 à l'Usage.

Un accord a été trouvé pour l'acquisition d'un terrain carré de 5 m de côté, soit 25 m², pour une somme de 400 €, ce qui est un prix supérieur à celui du terrain à bâtir équipé...

Le Maire a fait effectuer un relevé topographique et un bornage par le cabinet Raquin.

Il restera à finaliser l'indemnité à accorder à l'agriculteur qui ne sera pas très dérangé par cette petite "verrue" sur son terrain (les propriétaires n'ont d'ailleurs fait aucune objection).

Un élargissement local de la chaussée permettra au bus de stationner quelques instants en toute sécurité.

Et l'expérience a montré que les parents qui déposent leurs enfants en voiture ne rencontrent pas de difficultés particulières.

Le Conseil valide l'acquisition de 25 m² de la parcelle A 803 appartenant aux Consorts Rousseau pour un montant de 400 € et mandate le Maire pour effectuer des demandes correspondantes auprès de l'office notarial Jourdiere et Rerolles.

2017/0095 **LOGEMENTS CENTRE BOURG**

Le Conseil écoute l'exposé de Mme MARINGE qui a réactualisé les coûts de réhabilitation des trois logements du Centre Bourg en séparant les deux logements de façade et le logement arrière, qui s'élèvent à 350 000 € HT.

Il apparait que le coût du troisième logement est dans la moyenne des deux autres et qu'il permet au contraire un meilleur amortissement des frais de chantier (installation) et de raccordement. Le Conseil préfère toutefois limiter l'opération aux deux premiers logements, ce qui permettra de leur affecter le reste de la parcelle pour y faire des hangars / garage privatifs et de doter chaque logement d'un petit terrain arrière agréable.

Le Maire présente par ailleurs le plan de financement – prévu pour les trois logements – en précisant que bien que l'opération ne pourra être montée que si des subventions significatives sont obtenues, du fait de l'obligation de raisonner en TTC, la TVA ne pouvant être récupérée sur des logements loués, d'une part, et de ce que l'emprunt à contracter, qui sera couvert par les loyers des logements, ne couvrira pas le montant de l'opération.

Le Conseil considère que l'opération ne doit pas s'analyser au seul niveau de la rentabilité, mais aussi de la qualité urbanistique et de l'attractivité du Centre bourg, et aussi de l'offre de logements à offrir à de jeunes couples qui peuvent alimenter les effectifs de l'Ecole.

Le Conseil donne son accord au plan de financement ramené à une opération de deux logements et mandate le Maire pour rechercher les subventions prévues.

2017/0096 **SALLE DES VARENNES**

Les travaux de menuiseries extérieures ont été réalisés.

Un devis demandé pour le reste des travaux fait apparaître un dépassement important par rapport au budget prévu. Le CAUE demandera donc un deuxième devis comportant

uniquement les travaux intérieurs (isolation phonique et thermique, cloisonnement et pose des WC, et pose de matériaux isolants dans les combles).

Entre temps les cantonniers réaliseront en octobre les travaux d'aménagement électrique (chauffage/ éclairage). La possibilité de raccorder les WC futurs à la fosse septique existante sera également étudiée pour éviter l'installation d'une fosse toutes eaux. Il faudra également régler le problème du volet roulant installé dans la cuisine pour permettre la réinstallation du frigidaire.

Les autres travaux (aménagement extérieur des façades et réhabilitation du toit du 2^{ème} bâtiment (toiture bac acier)) seront examinés à l'occasion du BP 2018.

2017/0097 DEUX CARREFOURS

Le Maire informe le Conseil de la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec la SAFEGE pour les études et la direction des travaux des deux carrefours de la Croix de Pierre et de la Place du Marronnier. Les études comportent l'établissement d'un Avant-Projet et du Dossier de Consultation des Entreprises, l'assistance aux contrats de travaux et la Direction de l'exécution des travaux, pour une rémunération de 3 900 € HT.

Le montant des travaux est estimé à 15 857 HT.

Le total de la dépense études + travaux reste compatible avec ligne budgétaire prévue.

L'opération sera désormais lancée au plus vite. Les dossiers techniques peuvent être consultés en Mairie.

Le Conseil valide les dispositions précitées et mandate le Maire pour l'exécution du contrat de maîtrise d'œuvre et des travaux.

2017/0098 ELODIE

L'ensemble des travaux et équipements à compléter, déplacer ou remplacer à la suite des détériorations ou vols, a été réinstallé. Le matériel est désormais solidement fixé au mur et le projecteur a été fixé en hauteur. La facture à régler à PLS est de 12 963 € HT.

Il reste à décider les travaux de fermeture de la coursive (étude en attente imminente du Cabinet WARNANT).

L'installation de l'alarme, à confier à la Société Tike Sécurité pour 2840 € HT, comportera 12 détecteurs de mouvement, 2 sirènes intérieures, 2 sirènes extérieures, 6 caméras intérieures, 6 caméras extérieures et 9 détecteurs de portes et 12 détecteurs de mouvement.

Le Maire informe le Conseil de ce qu'il n'y aura pas de réception définitive du bâtiment ELODIE puisque toutes les réserves ont été levées depuis la réception provisoire et que les retenues de garanties ont été payées aux entreprises.

Nièvre Aménagement rédigera donc un « procès-verbal de remise d'ouvrage » à l'ensemble des deux propriétaires, la CCSN et la Commune de Sougy-sur-Loire.

Un règlement de copropriété « en volume », à établir par le Cabinet Raquin, viendra compléter ce document, afin de définir les surfaces et volumes qui appartiendront à chaque copropriétaire, accompagné d'une « fiche d'ouvrage » récapitulant toutes les dépenses hors taxes qui auront été enregistrées dans le cadre du mandat confié à Nièvre Aménagement, ainsi que d'un pré bilan de clôture.

Le Maire a, de son côté, analysé les dépenses supportées par la Commune au cours des années

écoulées depuis 2010 :

- 86 753 € HT de pré études diverses dont 38 436 € ont été repris dans les prestations ultérieures, soit un solde de 48 317 € HT
- 195 115 € HT de Maîtrise d'œuvre diverses et autres dépenses (mandature, 2^{ème} tolérance, etc. ...)
- 39 293 € HT d'avenant au marché VRD, alimentation moyenne tension, ...

Au total ce sont 282 725 € HT que la Commune a réglé en plus de sa participation aux 14 marchés de travaux.

Au final, on peut considérer que l'opération totale aura coûté 1 350 000 € dont 600 000 auront été payées par la CCSN et 750 000 par la Commune de Sougy-sur-Loire. D'après la répartition des marchés, le coût de la salle avec la loge et la régie est de 52 % et le coût de l'Espace Périscolaire de 48 % (avec le hall d'accueil et les WC).

Si on rajoute les dépenses supportées par ailleurs, on voit que la Commune de Sougy est propriétaire, en plus de l'Espace Périscolaire et du hall d'accueil, de 15 % de la salle événementielle. Et si on rajoute quelques dépenses à venir récentes (coursive, équipements sono, bungalow) on peut estimer que la Commune de Sougy est propriétaire à hauteur de 20 % de la salle et la CCSN propriétaire de 80 %. Cette répartition qui ne changera rien sur l'utilisation proprement dit du local permet de proposer à la CCSN une répartition des coûts de fonctionnement qui intégrera la réalité des financements d'une part, et aussi de l'utilisation festive de la salle directement par la Commune de Sougy-sur-Loire.

Le Conseil valide cette proposition à faire à la CCSN et souhaite que cette règle de répartition 80/20 soit appliquée à l'occasion des dépenses « événementielles » récemment engagées.

2017/0099 BUNGALOW / BAR ELODIE

Le Maire a pris contact avec Mme MARINGE pour établir un dossier de permis de construire du petit bungalow à prévoir derrière la façade nord d'ELODIE, pouvant servir de bar / kitchenette et de rangement pour les manifestations festives se déroulant dans la salle ELODIE (et qui bénéficie d'une ligne budgétaire au BP 2017). Il apparaît qu'une solution en bois (sol posé sur techno pieux vissés et ossature bois) serait intéressante, la fabrication pouvant être confiée à BBS et la pose assurée par les cantonniers et quelques bénévoles. Par contre il faudra sans doute prévoir l'intervention du Cabinet Warnant (sécurité pompiers notamment).

Le Conseil mandate le Maire pour poursuivre l'instruction de l'opération avec BBS et le Cabinet Maringe (mission, CAUE).

2017/0100 SQUARE

Les derniers travaux (bassin) devraient être achevés en octobre. La réfection du mur a fait l'objet d'une nouvelle évaluation par l'Entreprise Lenhartova pour un montant de 18 730, 90 € HT, en augmentation par rapport au précédent devis du fait de la dégradation constatée depuis 2 ans (étanchéité) et du nettoyage complet désormais nécessaire.

Le Conseil souhaite que ce devis important soit validé par une expertise complémentaire d'Emmanuel Millerot, s'ajoutant à celles de Jean-Luc Robin et Jean Escribano.

2017/0101 ACHAT CAMIONNETTE

Il a été décidé de ne pas donner suite à la proposition de M. DA COSTA de céder à la Commune son camion benne, le prix, comme le montant des réparations, étant finalement incertains, et surtout le camion benne étant une solution inadaptée aux besoins de la Commune.

Une solution - sous réserve de l'accord du Conseil qui reste très divisé à ce sujet - pourrait être l'acquisition d'une camionnette / véhicule utilitaire multi usages permettant de tracter une remorque et de véhiculer les produits sanitaires en dehors du véhicule utilisé pour le transport des repas de la cantine.

Un devis demandé pour un véhicule neuf Expert Premium s'élève à 19 357 € HT après remise commerciale importante.

Le Conseil, qui reste très hésitant sur cette acquisition, pense préférable d'attendre le BP 2018 pour donner une suite favorable à ce projet.

2017/0102 DOTATION FPIC

Le Maire rappelle que le FPIC est un fonds qui assure une certaine péréquation des ressources communales et intercommunales entre les Communes et Communautés de Communes plus ou moins « riches » ou « pauvres ».

L'arrivée de la Communauté « Fil de Loire », plutôt « riche », dans la Communauté de Communes du Sud Nivernais a réduit la dotation du FPIC en sa faveur : il en ressort que la Commune de Sougy touchera une somme réduite à 5 303 € en 2017 (contre environ 9 000 € en 2016).

2017/0103 RECRUTEMENT F. PEILLET

Le Maire informe le Conseil du renouvellement du contrat de Faustine Peillet, en tant qu'agent contractuel, en qualité d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe et d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps non complet du 01^{er} septembre 2017 au 28 juillet 2018, afin d'assurer la garderie périscolaire, certains temps d'activités périscolaires et l'assistance du secrétariat de Mairie, en remplacement de S. De Sousa, en disponibilité.

Le contrat prévoit une durée hebdomadaire moyenne de 34h30 en période scolaire, dont 12h00 en Mairie, et 12h30 en Mairie en période non scolaire, soit un temps annualisé de 29h21 pour la période concernée.

2017/0104 BAFA AGENT D'ANIMATION

Mr le Maire informe le Conseil de ce que Mlle Peillet Faustine, agent d'animation à la garderie et aux TAP, doit passer le BAFA puis le BAFD afin d'assurer la direction de l'Accueil de Loisirs Périscolaires.

La prochaine session de formation du BAFA aura lieu à Nevers du 28/10 au 04/11/2017 (internat) pour un coût de 570 €, que le Maire propose de prendre en charge.

Le Conseil Municipal accepte cette prise en charge et décide de rembourser ses frais de transport (1 aller - retour Sougy/Nevers) à l'agent (pas de frais de repas car internat donc pension).

2017/0105 ACCUEIL LOISIRS PERISCOLAIRES

Le Maire fait le point des démarches en cours auprès de la DDCSPP et de la CAF.

Une demande de dérogation est à l'instruction pour que l'intérim de l'ALP soit assuré par Nathalie FLAMAND, détachée du Centre Social Culturel Les Platanes de Decize, en attendant que Faustine PEILLET dispose des diplômes requis (BAFA et BAFD).

Par ailleurs, l'autorisation Préfectorale pour la Fiche unique de déclaration de l'ALP accordée par la DDCSPP a été envoyée à la CAF.

Il nous faut maintenant attendre l'aboutissement de ces démarches administratives un peu longues.

2017/0106 DECISION MODIFICATIVE Budget de la Commune

Le Maire soumet une décision modificative au vote du Conseil Municipal, qui l'accepte après rajout de dépenses de voirie (voir délibération de début de séance) :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

60632	Fournitures petit équipement	+ 1 000 €
615231	Entretien de voirie	+ 10 000 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	+ 2 200 €
6232	Fêtes et cérémonies	+ 1 000 €
627	Services bancaires	+ 100 €
651	Redevances pour concessions	+ 500 €
6535	Formation des élus	+ 560 €
65548	Autres contributions SIRPDS	+ 1 600 €
6558	Autres dépenses obligatoires	+ 500 €
6574	Subv. person. droit privé – Fond. Patrimoine	+ 25 €
60624	Produits de traitement	- 500 €
6065	Livres, disques, cassettes	- 500 €
611	Contrats de prestations de services	- 1 000 €
61521	Entretien de terrains	- 500 €
615221	Entretien bâtiments publics	- 1 050 €
615228	Entretien autres bâtiments	- 1 000 €
61551	Entretien matériel roulant	- 500 €
63512	Taxes foncières	- 250 €
6574	Subv. person. droit privé – Tennis Club	- 400 €
023	Virement section investissement	- 11 785 €

RECETTES

70688	Autres prestations services	+ 200 €
752	Revenus des immeubles	+ 1 600 €
73223	FPIC	- 1 800 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

185 / 238	ELODIE avance	+ 2 500 €
76 / 2188	ECOLE autres immos corporelles	+ 250 €

RECETTES

021	Virement section fonctionnement	- 11 785 €
165	Cautions reçues	+ 660 €
185/238	ELODIE avance	+ 2 500 €

DEPENSES

108 / 2183	BML matériel bureau	- 1 000 €
------------	---------------------	-----------

RECETTES

1641	EMPRUNT	+ 10 375 €
------	---------	------------

2017/0107 **BP 2018**

Le Maire fait observer au Conseil que plusieurs projets importants ont déjà été identifiés pour une inscription éventuelle au BP 2018 : traitement extérieur de la salle des Varennes, reprise du mur du cimetière, allée centrale du cimetière à traiter en sol damé, extension du hangar technique, 2^{ème} phase du programme de réhabilitation de la voirie, achat d'une camionnette, achèvement du square (portique, extension parking), réhabilitation 2 logements centre bourg, chaudière bois, etc...).

2017/0108 **JOURNEE ASSOCIATIONS 30 SEPTEMBRE**

Le Maire rappelle aux conseillers que S. BLOT, Adjointe en charge des associations, a organisé le 30 septembre une journée des associations, qui présenteront leurs activités.

La Mairie a offert un spectacle de chansons / humour / divertissement donné par Barzingault, qui se déroulera à 17h00, et sera suivi d'un apéro dansant avant un dîner proposé par Festi'Sougy dans ELODIE ; une retraite aux flambeaux permettra d'aller contempler un feu d'artifices offert par la Commune qui sera tiré vers 22h30.

Il reste à espérer que les Sougyçois seront nombreux à participer à cette journée conviviale et festive.

2017/0109 **ECOLE**

Le Conseil d'Ecole s'est tenu le 4 juillet 2017.

Le regroupement Druy/Sougy devrait voir une très légère augmentation de ses effectifs à la rentrée 2017. Aucune classe de l'école n'est à ce jour menacée, mais l'incertitude demeure pour la rentrée 2018. L'inspectrice d'Académie a rendu visite à l'école en juillet et a annoncé que la fermeture d'une classe était malheureusement envisageable ; elle a confirmé que dans ce cas il était acquis que c'est la maternelle de Druy qui serait transférée à Sougy (ce qui poserait sûrement des problèmes d'accueil), dans le même temps il est probable que les CM2 seraient transférés à Decize ou St-Léger.

Ces propositions sont très mal accueillies par les parents, pour de nombreuses raisons

(transport, élèves encore trop jeunes pour intégrer le collège, etc. ...) : il nous faut attendre la fin de l'année pour en savoir plus ...

Par ailleurs, les parents et les enseignants ont unanimement souhaité poursuivre l'horaire actuel des 4,5 jours de classe, mieux adaptés aux enfants qui sont plus éveillés durant les 3 heures du mercredi matin qu'avant les 4 fois 45 minutes des 4 jours de la semaine de 4 jours en fin d'après-midi.

Quelques problèmes matériels sont à régler pour parfaire l'équipement de l'école de Sougy (sport, numérique).

Le recrutement de l'apprenti par le SIRPDS a été réalisé et il a déjà pris son service.

2017/0110 SPECTACLE 21 OCTOBRE

Le Maire informe le Conseil de ce que le spectacle du 21 octobre, organisé dans ELODIE par AMELODIE, sera finalement gratuit, à la demande de la Région Bourgogne Franche Comté, qui remboursera AMELODIE de la recette qu'elle aurait faite à cette occasion.

Il faut espérer que de nombreux sougyçois assisteront au spectacle qui est d'une grande qualité et sera donné la veille à la MCNA.

Des petits spectacles d'accompagnement seront donnés à Sougy (Club Loisirs et Amitié et Clé des Champs) le 4 octobre pour présenter le spectacle du 21 octobre par des chants médiévaux offerts par le trio Renaissance.

2017/0111 PLU / FONCTION PREMIER ADJOINT

Le Maire fait part au Conseil d'un mail reçu de Arnold DELEMARRE, premier Adjoint, dont il lit de larges extraits, qui montrent « que son état de santé redevient progressivement satisfaisant. Il est engagé dans des démarches pour retrouver une activité professionnelle ; il entend respecter sa parole de finaliser le PLU dans la première quinzaine d'octobre. Il regrette le temps mis à sortir de sa profonde dépression, mais ne conçoit pas de mettre un terme à son engagement auprès des électeurs qui lui ont fait confiance. Il reviendra régulièrement aux rendez-vous qui rythment la vie de la Commune et pense qu'il pourra également traiter certains dossiers si on lui donne le temps de souffler pour se remettre en selle. »

Le Conseil prend acte de ces déclarations et souhaite que les semaines à venir confirment le rétablissement du premier Adjoint.

2017/0112 LOGEMENT DU MULTISERVICES

Le nouvel exploitant du restaurant est entré dans le logement laissé vacant par Nadine Périot. Un état des lieux a été réalisé et le contrat de location avec Steve Heurtaux (et non pas la société exploitant le restaurant) sera signé prochainement.

2017/0113 DOSSIER ADMINISTRATIF STATION EPURATION

Le Maire rappelle au Conseil que le dossier administratif de la station de traitement des eaux usées doit être mis aux normes pour être conforme aux dispositions retenues à l'époque de sa construction (épuration par filtres à sable et non lagunage).

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 juillet 2017 avait proposé de retenir la société SAFEGE pour la réalisation du dossier administratif.

Le Conseil valide ce choix et mandate le Maire pour la bonne exécution du contrat pour un montant de 4 773,72 € TTC.

2017/0114 EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT - TINTE

Le Maire rappelle qu'une étude préalable avait fait apparaître que le hameau de Tinte pouvait bénéficier de l'installation d'un réseau d'assainissement collectif et d'une mini station (mais sans la zone du Cloître dont l'habitat est trop dispersé).

La compétence eaux usées doit être transférées en 2020 à la CCSN. Il devient donc urgent d'avoir un dossier prêt à présenter au financement dans le nouveau cadre qui aura été mis en place d'ici là.

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre pour la réalisation de l'opération d'assainissement des eaux usées du secteur de Tinte – construction d'un réseau de collecte et d'une station de traitement.

Il propose, compte tenu du montant présumé de la prestation (inférieur à 25 000,00 € HT), de confier la mission correspondante au service Nièvre Ingénierie du Conseil Départemental de la Nièvre.

Il présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 8% du montant HT estimé des travaux.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de confier la maîtrise d'œuvre de cette opération à Nièvre Ingénierie
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention correspondante qui fixe le montant de la prestation à 8% du montant HT estimé des travaux et réaliser l'Avant-Projet Détaillé et le Dossier de Consultation des Entreprises qui permettra d'avoir une évaluation fiable du montant des travaux.

2017/0115 AUTRES DOSSIERS ASSAINISSEMENT

Le dossier de l'extension du réseau d'assainissement du secteur Carnat / Parnat / Mouille est toujours en attente de la décision du Conseil Départemental qui devrait préciser avant la fin de l'année les modalités nouvelles de ses interventions dans ce domaine, en concertation avec l'Agence de l'Eau et les intercommunalités.

La réhabilitation du réseau (100 000 € HT environ) sera sans doute une priorité à envisager avant toute extension.

Le plan de zonage d'assainissement a été publié et est désormais opposable.

La petite fuite constatée sur une borne incendie est réparée et l'évacuation des eaux usées du secteur hangar technique / pré Grandjean a été rétablie par la Savac.

Des dispositions ont été prises pour que les données d'auto surveillance de la station de traitement soient transmises dans la forme souhaitée à la DDT et au Conseil Départemental.

2017/0116 CHEMINS DE RANDONNEE

B. HEUDIER expose les travaux de la Commission de la CCSN en charge de l'élaboration d'un schéma intercommunal des chemins de randonnées des 20 communes participantes. Une étude est en cours pour évaluer les chemins existants ainsi que les chemins aménageables et les coûts correspondants (mais qui resteront à la charge des communes ...). Des dispositions de zonage et de balisage, avec une charte graphique commune, sont également à l'étude. Aucune communication sur le budget n'est actuellement prévue pendant cette phase d'étude.

2017/0117 CANTONNIERS

Le Maire évoque les travaux nombreux à la charge des cantonniers dans les semaines à venir :

- salle des Varennes (éclairage / chauffage) + raccordement WC à la fosse actuelle (à vérifier)
- enrobé à froid à étaler au terrain de foot
- banc l'Usage à installer
- relance CCSN poteau passerelle Gour
- devis réfection plancher clocher Eglise (Lenhartova / JPP)
- reprise fossé Carnat / Vigneron
- réouverture chemin Bateau / route des Pierres
- installation 6 bacs à fleurs
- bungalow restaurant / remplacement toiture
- équipements sportifs Ecole (foot / basket)
- logement centre bourg : pose bâche protection toiture
- remplacement portail Mr Recullez (après accord assurances)
- clôture et fermeture terrain VTT
- Bungalow ELODIE / voir BSS avec J.-L. ROBIN

2017/0118 SOUGY ECOUTE

Les points relevés sont les suivants

- vérifier le ralentisseur devant Mme GAUTRON qui semble plus haut et plus raide que la norme.
- Salle des Varennes : accélérer CPro / voir problème du volet roulant, voir avec CAUE la suite des travaux à un coût raisonnable
- on ne loue plus la salle des Varennes, sauf prêt aux associations
- autorisation exceptionnelle de brûlage chez Mr Chaix par Mr Houmeau
- Portail Recullez : déclaration à l'assurance
- tailler haie containers Place 19 Mars
- trottoirs Ouche Poulet : à voir 2018
- bâche toit centre bourg : achat par J. ESCRIBANO et pose par S. GRISARD
- camion DA COSTA : vérifier prix vente et évaluer les réparations
- revoir devis mur square en enlevant la partie à supprimer avec le parking futur – réfection des joints – on arase le dessus
- cimetière : voir devis réfection complète / mais très cher et pas très utile – donc voir si on peut se contenter de refaire les tuiles de protection.

2017/0119 CHAUDIERE BOIS

Le Maire informe le Conseil de ce que le taux de subvention de la Région Bourgogne Franche Comté est passé de 70 % à 80 %, ce qui correspond dans le cas de la chaudière de Sougy à une subvention de 121 000 €. Le taux de retour sur investissement tombe à 5 ans.

Il faudra revenir sur ce dossier dans la préparation du BP 2018.

2017/0120 ORDURES MENAGERES

Suite à une réorganisation des tournées par la Communauté de Communes, il ne sera plus procédé qu'à un seul ramassage hebdomadaire au lieu de deux. Il faudra peut-être procéder à des aménagements ponctuels pendant l'été pour éviter le pourrissement rapide des déchets ménagers.

2017/0121 FLEURISSEMENT DES BACS A FLEURS

Le Conseil souhaite que soient consultées trois entreprises : Vittoz, Huguet et Lycée de Challuy.

2017/0122 ABONNEMENT RESO

Le Maire confirme que la participation à RESO suppose qu'on définisse un projet, en concertation avec les enseignants, les parents et les habitants, et aussi que la Commune désigne un représentant au Conseil d'Administration.

Séverine BLOT, Adjointe en charge des affaires scolaires et de la coordination des associations a bien voulu accepter cette responsabilité. Le Conseil Municipal valide cette désignation.

2017/0123 RABAIS SUR UNE LOCATION D'ELODIE

Le Maire explique au Conseil les conditions dans lesquelles la location de la salle ELODIE à M PIZZOCARO a été un peu perturbée par des fumées opportunes et la présence d'une échelle mobile.

Le Conseil donne son accord pour un rabais de 10 % soit appliqué sur la location de la salle (soit 20 €), à déduire des frais de ménage et de vaisselle.

2017/0124 ASSOCIATION VTT

L'Association « VTT en roue libre » a été créée avec un Président (Christophe Blanluet), une Secrétaire (Sophie Roux) et une Trésorière (Christiane Harlaut).

Les problèmes apparus lors de la cohabitation dans les vestiaires du foot sont apparemment résolus.

QUESTIONS DIVERSES

- Square : l'achèvement des travaux (bassin) sera réalisé prochainement.

- Litige ISTEMBOULI : l'avocate de la Commune a déposé ses conclusions et une audience au TGI devrait se tenir le 23 novembre
- Chemin des Fretys : le Maire reprendra contact avec l'entreprise de débardage pour reprendre les passages des chemins détériorés (notamment jusqu'à la cabane des chasseurs).
- Assainissement CHESNEAU : travaux en cours ... mais peut-être à consolider dans les mois à venir.
- Travaux Mr GROSBERTIN : ils n'ont fait l'objet d'aucun document d'urbanisme. Le Maire a demandé à l'intéressé de régulariser la situation au plus vite.
- Distribution d'eau potable : la Commune de Sougy ne fait l'objet d'aucune restriction.
- Qualité de l'eau du SIAEPA : elle est conforme aux normes.
- Point Poste : courrier envoyé à la Poste pour le retour d'un relai Point Poste au restaurant La Clé des Champs.
- Enfouissement 2^{ème} tranche réseaux l'Usage : la demande a été déposée et retenue (travaux 2018).
- Déchets chez Mr STANKIEWIEZ : le Conseil donne son accord pour demander un devis à un professionnel pour évacuer les déchets.
- Cours d'anglais par Sougy Info : ils seront donnés dans la salle du Conseil le samedi matin.
- Extincteurs : encore deux extincteurs vidés à la Salle des Varennes ... !
- Monuments aux morts : accord du Conseil pour le devis de 699 € présenté par l'entreprise LENHARTOVA.
- Mme GARNET : le Maire a repris le dialogue ... mais c'est très laborieux.
- AMELODIE : un programme a été établi pour les 6 mois à venir après obtention des subventions du Conseil Départemental de la Nièvre et de la CCSN.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 22 heures 30.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.